



Centre Universitaire



Catholique De Bourgogne

"œuvrer dans la lumière"



Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique
Bourgogne Franche-Comté



DOSSIER D'INSCRIPTION

2019-2020

MASTER MEEF

(METIERS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION)

Diplôme d'Etat

MENTIONS : - 1^{er} degré
- 2nd degré
- Pratiques et ingénierie de formation

Université Catholique de Lyon

En convention avec l'Université Claude Bernard (Lyon 1) - (ESPE)

Master mis en œuvre par le CUCDB en ses locaux
69, Avenue Aristide Briand
21000 DIJON

69, Avenue Aristide Briand – 21000 DIJON - tél. : 03 80 73 45 90 - mobile : 07 55 58 15 71 (si urgence) - secretariat@cucdb.fr - www.cucdb.fr
Centre associé à l'Université Catholique de Lyon – Association Loi 1901 – Etablissement Privé
SIRET : 394 049 449 00025 – APE : 8542 Z - n° OF 26 21 00982 21



MASTER MEEF – Année 2019/2020

FRAIS DE SCOLARITE

✓ MENTIONS 1^{er} degré et 2nd degré :

- Pour les M1 (et les M2 Approfondissement-Projet) :

- Le montant annuel de la scolarité au plan national s'élève à **1450 €** (**tout semestre débuté doit être payé**).
- A ce montant, s'ajoute le coût des frais de conventionnement avec l'Université de Lyon s'élevant à **200 €**

- Pour les M2 alternance (réussite au concours) : aucun frais de scolarité

✓ MENTION Pratiques et ingénierie de formation :

- Pour les M1 et les M2 : **3750 € + 220 €** (frais de dossier qui restent dus en cas de désistement) + **200 €** de frais de conventionnement avec l'Université de Lyon

(Prise en charge par budget Formiris, établissement, OPCA : A préciser dans l'envoi de votre dossier)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER D'INSCRIPTION

- Dossier d'inscription entièrement complété, daté et signé (**n° INE et profession des parents obligatoires, quel que soit l'âge de l'étudiant**)
- Curriculum vitae détaillé (année début/fin de formation / lieu / académie / nom...)
- Photocopie du **dernier diplôme obtenu ainsi que le relevé de notes** (ou attestation de scolarité et relevés de notes pour les diplômes en cours avec numéro INE)
- 1 enveloppe timbrée au tarif prioritaire
- 2 photos d'identité récentes (ni photocopie, ni mini-photo) dont une sur le dossier / **l'autre sous format numérique**
- 1 lettre de motivation
- 1 photocopie d'un document justifiant votre nationalité française (carte d'identité recto verso, passeport...)

- En cas d'admission, vous devrez nous retourner l'attestation d'acquittement de la CVEC (voir modalités en annexe 2).

REGLEMENT A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION (y compris pour les prises en charge Pôle emploi et OPCA)

Les dossiers de prises en charge doivent nous parvenir pour le 31 juillet 2019

✓ MENTIONS 1^{er} degré et 2nd degré :

- Pour les M1 et les M2 Approfondissement-Projet :

- 1 chèque de 200 € à l'ordre de l'AFPICL de frais de conventionnement avec l'Université *qui restent dus en cas de désistement*
- 1 chèque de 220 € à l'ordre du CUCDB qui réceptionne votre dossier (encaissé fin août).
- 1 chèque de 265 € à l'ordre du CUCDB pour une partie des frais pédagogiques (encaissé mi-septembre) puis 240€ encaissé en novembre, 362.50€ encaissé en février et 362.50€ encaissé en mai.

✓ MENTION Pratiques et ingénierie de formation :

- 1 chèque de 200 € à l'ordre de l'AFPICL de frais de conventionnement avec l'Université
 - 1 chèque de 220 € à l'ordre du CUCDB qui réceptionne votre dossier (encaissé fin août)
- Pour les prises en charge individuelles mettre les chèques (identique Mention 1^{er} et 2nd degré)

➔ **Si vous souhaitez faire la 1^{ère} année du Master à distance, merci de prendre contact avec le CUCDB et de l'indiquer dans votre lettre de motivation.**

RETOUR DU DOSSIER : Aucun dossier incomplet ne pourra être pris en compte.

Le dossier doit être envoyé complet le plus rapidement possible

AVANT LE 30 JUIN 2019 (passé ce délai, prendre contact avec le CUCDB)



Dossier d'inscription 2019-2020

MASTER MEEF

Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation

ETAT CIVIL Mme M. Nom d'usage

Nom patronymique :

Prénom 1 :

Prénom 2 :

Prénom 3 :

Né(e) le à Code postal ville de naissance :
n° dépt : Arrondissement :

Pays Nationalité

Profession des parents Père : Mère :
(Obligatoire quel que soit l'âge de l'étudiant)Catégorie socio-professionnelle des parents (*se référer à l'annexe 1*) Père - N° : Mère - N° :**A renseigner obligatoirement**Merci de coller
votre photo
d'identité
couleur**COORDONNÉES**

Adresse permanente

Code postal [][][][][][][] Ville

Tel domicile [][][][][][][][][][] Tel portable [][][][][][][][][][][][][]

Email@.....

Personne à prévenir en cas d'urgence : Nom : Tel [][][][][][][][][][][][][]

STATUT**Cocher la ou les cases utiles**Serez-vous boursier(e) sur critères sociaux en 2019/2020 ? Oui (**fournir le justificatif**) Non Demande en cours

Votre statut en 2019/2020 :

 Etudiant(e) en formation initiale, profession (s'il y a lieu) : En recherche d'emploi Salarié(e), indiquer votre profession actuelle : En formation continue* Si vous êtes en **formation continue**, quel est le type de financement envisagé ? **Les dossiers de prises en charge doivent nous parvenir pour le 31 juillet** Employeur (plan de formation) CIF Indemnisation Pôle Emploi /ASSEDIC (ARE) Financement personnel

CURSUS POST BAC : études effectuées depuis le **BAC à maintenant**

N° INE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Numéro obligatoire (11 caractères) et créé par les établissements d'enseignement supérieurs depuis 1994, en cas de perte adressez-vous à votre ancien établissement. Il se trouve souvent sur les relevés de notes.

Année de début	Année de fin	Etablissement fréquenté + département	diplôme obtenu ou en cours	Année d'obtention
			BAC	

Baccalauréat (ou équivalent) Année d'obtention : Dept : Série : Option :

Nom du lycée : Privé Public Académie :

* Année d'entrée dans l'enseignement supérieur français :

* Année d'entrée en université publique ou ESPE de 1^{ère} inscription : Académie :

(Préciser le numéro de l'Université I, II ou III) Nom de l'établissement :

* Dernier diplôme obtenu :

* Avez-vous été scolarisé(e) en 2018/2019 Oui Non

* Avez-vous interrompu vos études au moins 2 ans depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Avez-vous été présent(e) aux épreuves d'admissibilité d'un des concours de recrutement d'enseignant ? Oui Non

Si oui lequel ? En quelle année ?

Vous êtes-vous inscrit(e) dans une autre formation pour l'année 2019/2020 ? Oui Non

Si oui, préciser laquelle et dans quel établissement :

Avez-vous déjà été scolarisée à l'Université Claude Bernard / Lyon1

Oui indiquez votre n° d'étudiant Lyon 1 :

Non

* Ces données sont recueillies uniquement pour l'élaboration de statistiques.

Avez-vous obtenu :

- Attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) : Oui Non

- Brevet de natation (50 mètres) : Oui Non

- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) : Oui Non

Pour les candidats au concours de l'Enseignement Catholique : **Pré-accord collégial** à l'entrée en formation
(L'Accord Collégial est nécessaire pour enseigner dans l'Enseignement Catholique)

- Pré-accord collégial obtenu Oui Non

Pour tout renseignement concernant l'Accord Collégial, prendre contact avec le SAAR Bourgogne : saarbourgogne@orange.fr

Comment avez-vous eu connaissance de notre Master « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation » ?

Vos relations Internet La presse écrite Un(e) étudiant(e) du CUCDB (ISFEC)

site de l'Enseignement Catholique Les salons site du CUCDB Informations sur lieu d'études, de travail

Autre : _____ Devenir.enseignant.org

Fait le _____ à _____

Signature

FICHE RECAPITULATIVE D'INSCRIPTION

MASTER D'ETAT MEEF « METIERS DE L'ENSEIGNEMENT, DE L'EDUCATION, ET DE LA FORMATION »

NOM :PRENOM :

MASTER 1 <input type="checkbox"/>	Mention: (au choix)	<input type="checkbox"/> Mention 1 ^{er} degré	<input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> Distanciel
		<input type="checkbox"/> Mention 2 nd degré Discipline envisagée:	<input type="checkbox"/> Distanciel
		<input type="checkbox"/> Mention Pratiques et ingénierie de formation	
MASTER 2 <input type="checkbox"/>	Mention: (au choix)	<input type="checkbox"/> Mention 1 ^{er} degré	<input type="checkbox"/> Alternance (lauréat du concours externe) <input type="checkbox"/> « Approfondissement - projet » (dit alternatif) en distanciel
		<input type="checkbox"/> Mention 2 nd degré Discipline envisagée:	<input type="checkbox"/> Alternance (lauréat du concours externe) <input type="checkbox"/> « Approfondissement - projet » (dit alternatif) en distanciel
		<input type="checkbox"/> Mention Pratiques et ingénierie de formation	
Langue vivante suivie en master : <input type="checkbox"/> ANGLAIS <input type="checkbox"/> ESPAGNOL <input type="checkbox"/> ALLEMAND			

L'inscription au Master MEEF option 1 et 2 engage l'étudiant à s'inscrire à l'un des concours de recrutement de l'enseignement.

DATE et SIGNATURE :



UTILISATION ET PROTECTION DES DONNEES

Le CUCDB utilise vos données tout au long de votre présence en formation pour vous faire parvenir les informations nécessaires à votre formation.

Les données personnelles présentes dans ce dossier sont traitées informatiquement (stockées sur nos serveurs) et sont nécessaires pour les besoins de votre formation. Elles peuvent être transmises aux Universités, aux autorités académiques, aux autorités ministérielles et partenaires pédagogiques à des fins académiques, d'enquête et de recensement.

Vos données personnelles sont conservées pendant 50 ans sauf opposition de votre part par demande d'exercice de votre droit de suppression par écrit à secretariat@cucdb.fr.

Sauf opposition de votre part, nous conserverons vos nom, prénom, adresse postale et adresse email à une fin « d'archive des anciens », sur une base de données chiffrée.

Conformément à la loi « *informatique et libertés* » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement.

Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer vos droits en contactant secretariat@cucdb.fr.

Merci de cocher les cases suivantes :

J'ai bien pris connaissance des modalités d'utilisation des données exposées ci-dessus.

J'autorise le CUCDB à utiliser mon image pour les besoins de sa communication (article de presse, plaquette de présentation, diaporama de promotion, modules didactiques).

Nom et prénom :

Date :

Signature :

ANNEXE 1 :

Liste des professions ou catégories socio-professionnelles

OBLIGATOIRE (à renseigner en 1^{ère} page)

10	Agriculteur exploitant	48	Contremaîtres, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civiles et agents de service de la fonction publique
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou +	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs, professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Autres personnes sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

ANNEXE 2 :

NOTE D'INFORMATION AUX ETUDIANTS RELATIVE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA CVEC

1 / LA PROTECTION SOCIALE

Il s'agit de :

- **la sécurité sociale** (obligatoire) : elle rembourse partiellement vos dépenses de santé
- **une complémentaire santé** (facultative) : elle couvre certains frais restants à votre charge

À la rentrée 2019/2020, le régime étudiant de sécurité sociale disparaît. (Selon la loi « Orientation et réussite des étudiants » définitivement adoptée le 15 février 2018).

Si vous poursuivez vos études en 2019/2020 et que vous étiez inscrit(e) à une mutuelle étudiante (comme centre de gestion), vous serez **automatiquement rattaché à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu d'habitation.** Vous n'avez pas de cotisation à la Sécurité sociale à acquitter.

> la sécurité sociale (obligatoire)

Que ce soit sur ameli.fr (régime général - CPAM), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial, et **afin de percevoir vos futurs remboursements de frais de santé, pensez à vérifier que les informations que vous fournissez à l'Assurance Maladie sont correctes**, et notamment : adresse postale, RIB, déclaration de médecin traitant.

L'Assurance Maladie vous rembourse 70% de vos frais de santé, si vous consultez en priorité votre médecin traitant.

> une complémentaire santé (facultative)

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une **complémentaire santé** auprès de l'organisme de votre choix : une mutuelle étudiante (qui poursuivra, aux côtés de l'Assurance Maladie, leur action de prévention santé et continuera à proposer des complémentaires santé spécifiquement adaptées aux étudiants), la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...

Cet organisme prendra en charge les 30% de frais restants.

Vous pouvez également bénéficier, sous certaines conditions, d'une complémentaire santé totalement gratuite : [la couverture maladie universelle complémentaire \(CMU-C\)](#). Sinon, vous pouvez peut-être bénéficier, sous réserve de remplir les conditions de ressources, de [l'aide au paiement d'une complémentaire santé \(ACS\)](#).

> Besoin de plus d'infos ? contacter l'Assurance Maladie : ameli.fr ou au 36 46



☞ **A noter : L'ensemble des informations sur la CVEC et les démarches à effectuer se trouvent sur le site :**
<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Présentation et principes

■ Qu'est-ce que c'est ?

En contrepartie de la gratuité de la sécurité sociale, la Loi a instauré (depuis l'année universitaire 2018/2019) **la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)**.

Cette cotisation, dont la collecte est destinée à « favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention », est **due chaque année par tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur**, à l'exception de ceux concernés par les cas d'exonération prévus par la loi.

Le paiement de la CVEC est un **préalable à l'inscription définitive** (il revient à l'établissement de formation de vérifier que vous vous êtes bien acquitté de votre CVEC avant de vous inscrire définitivement).

Son montant est fixé par la loi, et elle est **collectée par le CROUS** (en cas de pluri-inscription, elle n'est due qu'une seule fois). **Montant pour 2019-2020 en attente** (pour information il était de 90€ pour 2018-2019).

■ Qui est concerné et qui ne l'est pas ?

La démarche d'acquiescement de la CVEC est obligatoire.

> **Exceptés pour ceux qui ne sont pas assujettis :**

- les étudiants qui s'inscrivent en **formation continue** ou en **contrat de professionnalisation** (les frais d'inscription sont pris en charge par un employeur ou un organisme collecteur)
- les étudiants en échange international qui réalisent une mobilité internationale en France (échange entrant) dans le cadre d'une convention passée entre leur établissement d'origine à l'étranger et un établissement d'enseignement supérieur en France

☞ **A noter : Si vous n'êtes pas assujetti à la CVEC, nous n'avez donc aucune démarche à effectuer.**

Sont assujettis tous les étudiants en formation initiale inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Ils doivent s'acquiescer soit par paiement ou par exonération.

Quels étudiants sont exonérés ?

Les quatre types d'étudiants exonérés du paiement de cette contribution sont :

- Les boursiers* ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire

* *Les bourses sur critères sociaux gérées par le Crous (Enseignement supérieur, Culture, Agriculture, ...) et les bourses versées par les régions (pour les étudiants dans des formations paramédicales, sanitaires et sociales)*

En revanche, ne sont pas concernées : Les bourses du gouvernement français (BGF), Les bourses d'un gouvernement étranger (BGE), Les bourses versées par une structure privée (par exemple, une fondation).

☞ **A noter : Pour ceux allant bénéficier d'une bourse mais n'ayant pas encore reçu de notification conditionnelle, vous devrez payer la CVEC puis demander le remboursement de celle-ci à réception de la notification.**

■ Comment la CVEC est-elle collectée ?

⇒ **Acquittez-vous de la CVEC à partir du 2 mai 2019 sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>**

et Comment s'en acquitter ?

La loi a confié aux Crous, seuls opérateurs de vie étudiante s'adressant à l'ensemble des étudiants d'un territoire, la collecte de la CVEC. Sous l'autorité du Ministère.

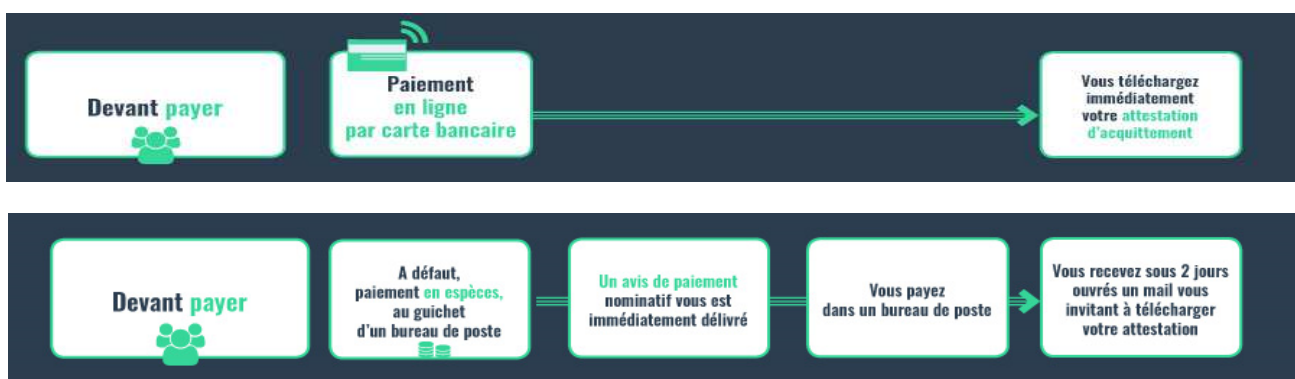
Le Crous a la responsabilité de fournir à l'étudiant une attestation d'acquittement.

☞ **A noter : Pour les étudiants du CUCDB inscrits en MASTER MEEF, la CVEC est due au CROUS de LYON, pour les autres étudiants, la CVEC est due au CROUS de DIJON.**

L'acquittement de la CVEC est à effectuer en parallèle de la finalisation de votre inscription au CUCDB et après avoir reçu de notre part, la confirmation d'admission sous réserve.

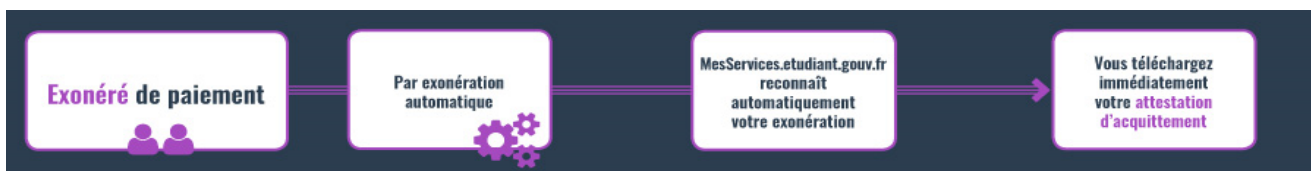
Si vous êtes assujetti, vous avez deux manières de vous acquitter de cette démarche obligatoire :

Soit en payant la CVEC (carte bancaire ou espèces):

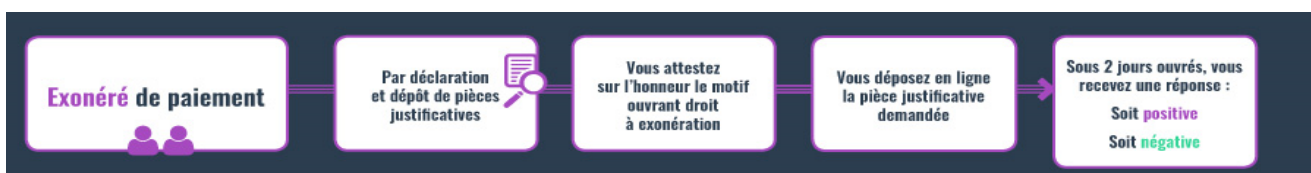


Soit en étant exonéré de la CVEC, dans ce cas, vous ne paierez rien :

- Parce que vous êtes détenteur d'une notification conditionnelle de bourse du Ministère de l'enseignement supérieur, de celui de la Culture ou de celui de l'Agriculture pour l'année à venir



- Parce que vous êtes réfugié, ou bénéficiaire de la protection subsidiaire ou demande d'asile



Dans les deux cas d'acquittement, vous obtiendrez une **attestation** (de paiement ou d'exonération) qu'il faudra **IMPÉRATIVEMENT transmettre au CUCDB dès réception de celle-ci**. Cela nous permettra de vérifier que vous est bien en règle à l'égard de la CVEC.

⇒ **IMPORTANT : Sans ce document, nous ne pourrons pas valider votre inscription définitive au CUCDB.**

REMBOURSEMENT CVEC PREVU PAR LA REGLEMENTATION

Parce que la CVEC est une contribution de toute nature, **l'étudiant qui renonce à son inscription après avoir acquitté cette contribution ou qui interrompt ses études en cours d'année ne peut en obtenir le remboursement.**

Vous pouvez **obtenir le remboursement** de la CVEC si : vous êtes boursier l'année en cours, ou vous entrez dans un cas d'exonération, ou vous n'avez pas obtenu votre Baccalauréat l'année préalable.

Il suffit de **faire une demande de remboursement auprès du CROUS** (sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>, rubrique « obtenir un remboursement) **avant le 31 mai** de l'année universitaire en cours.